

Tarifs 2022/2023

ENSEIGNEMENTS

Adhésion structure : - de 18 ans : 25 €

Adulte 35 €

Licence annuelle FFE : - de 18 ans : 25 €

Adulte 36 €

Prestations	Tarif à la séance	Tarif trimestre 10/09 au 20/12 12/03 au 25/06 8 COURS	Tarif annuel 16 COURS
2 h enfants Mercredi matin 10-12	26 €	202 €	396 €
3 h enfants Mercredi 14-17 semaine 1 et 2 Samedi semaine 1	35 €	272 €	532 €
3h30 préado/ados samedi semaine 2 3 h adultes vendredi et dimanche	38 €	295 €	578 €
Cours particulier avec un cheval de CAV	35 €	Carte 10 h : 339 €	
Cours semi particulier (2 pers)	30 €	Carte 10 h : 291 €	
Cours particulier propriétaire	30 €	Carte 10h : 291 €	
Journée Thématiques	80 €/ jour		
Cours hiver (Janv/Fév)	34 €	Pas de forfait ,uniquement à la séance tarif unique pour tout le monde	

Tarifs 2022/2023

REGLEMENT INTERNE SUR LES COURS

PAIEMENT DES COURS

- Les inscriptions se font en début d'année pour un trimestre complet ou une année scolaire. Remplir une fiche d'inscription, une autorisation parentale et la fiche sanitaire de liaison, prendre connaissance du règlement interne et l'accepter.
- A la reprise des cours sera à régler l'adhésion à la structure + la licence fédérale (obligatoire)
- Les cours sont à régler AVANT le trimestre ou en début d'année au max avant fin septembre .
- Les règlements des cours mensuellement seront comptabilisé » à la séance » (pas de réduction trimestrielle ni annuelle)
- Les cours peuvent être réglé en plusieurs échéances.
- En famille : 1er membre tarif normal, 2 ième membre inscrit- 5% sur les tarifs, 3ieme membre – 7 %.

LES ABSENCES.

Le taux d'absenteisme important d'un enfant ne l'aide pas dans sa progression. Il se retrouve en décalage avec les autres élèves qui intègrent de nouvelles notions. Cela est compliqué pour lui et moi de rattraper ce retard ensuite. Face à un taux d'absenteisme de plus en plus important je me résouts à prendre les mesures suivantes :

Les conditions suivantes sont valables hors maladie , blessures et cause externe grave (décès d'un proche) :

Tarifs 2022/2023

- Absence non signalé 48 h avant le cours= cours déduit du forfait trimestriel ou annuel.
- Absence signalée plus de 48 h avant le cours = rattrapage possible sur un autre cours du trimestre .
- Jusqu'à 1 absence / trimestre= cours rattrapable dans le trimestre sur un autre cours ou sur une autre prestation (balade par exemple)
- A partir de 2 absences/ trimestre = cours non rattrapable, non remboursable, déduit du forfait.
- Plus de 4 absences/ trimestre : Pourquoi continuer l'équitation ? Cette place pourrait être attribuée à un autre enfant...
- Tout abandon en cours de trimestre ou d'année ne donnera pas lieu à un remboursement du forfait sauf si l'arrêt est justifié par raison médicale (certificat médical à l'appui)

Un autre cas de figure existe

Si l'annulation du cours provient de moi (trop mauvaise météo, maladie, blessure, formation)

- Je ferai une proposition de date de rattrapage au groupe
- Si pas de dates possible
 - ✓ Si forfait trimestriel : cours rattrapable sur un autre cours dans le trimestre ou une autre prestation , ou déduction sur le forfait suivant
 - ✓ Si forfait annuel : cours rattrapable sur un autre cours ou une autre prestation, ou remboursé, ou avoir sur stage ou randonnée d'été par exemple.

PASSAGE DES GALOPS FEDERAUX

Les galops pourront être passés durant les vacances de la Toussaint ou les vacances de pâques.

Des dates vous seront communiquées , le passage des galops se fait sur inscription et n'est en rien obligatoire.

Demi- journée passage de galop : 30 €/ cavaliers. (fourniture du questionnaire, du cheval et de ses équipements, juge)

Validation des galops auprès de la FFE : 10 €

Tous les adhérents de la structure bénéficient de 10 % de réduction sur

- Stage d'équitation
- Balades et randonnées à la journée
- Randonnée de plusieurs jours.
- Toutes autres prestations organisées par CAV hors intervenant extérieur